

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES
B.P. 1413 KIGALI.

Kigali, 23 NOV. 1995

N° 1190/17.04/95

A traiter par	<i>DL</i>
Date entrée	<i>27/11/95</i>
N° Classement	<i>3162/21</i>

*Etudier
le projet
En faire un résumé
et de avis.
p. 1.12.95*

Son Excellence Monsieur
le Premier Ministre
KIGALI.

Objet : Transmission
du Projet d'Arrêté
régissant les CENA.

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous
transmettre pour approbation le Projet d'Arrêté régissant les
Centres pour Enfants Non Accompagnés (CENA).

Il a été réalisé par une Commission
Interministérielle composée par le Ministère de la Famille et de
la Promotion Féminine, le Ministère de la Réhabilitation et de
l'Intégration Sociale, le Ministère de la Justice et le Ministère
du Travail et des Affaires Sociales en collaboration avec
l'Organisation Non Gouvernementale Save The Children Fund (UK).

En outre il a été discuté au cours de
trois séminaires respectifs, lesquels comprenaient tous les
Préfets des Préfectures, les Organisations Non Gouvernementales
qui gèrent les Centres, la Commission Sociale Parlementaire ainsi
que les Délégués de la Primature.